

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.	Numéro de permis 2016861	Date d'inspection Le 05 décembre 2023	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo 2		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	25(e)	07 nov. 2023	05 déc. 2023
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	50(1)	07 nov. 2023	05 déc. 2023

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé, la lecture d'un conte de Noël, les jeux libres et une exposition d'un petit village de Noël dont une éducatrice explique que c'est un projet collectif de tous les enfants de la garderie.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 décembre 2023

Date

original signé par
Lea Gouez

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 décembre 2023

Date